

la Creuse

N° 71 > mars / avril / mai 2017



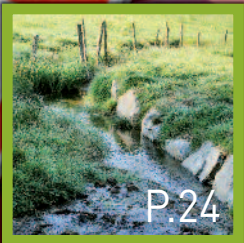
P.10

SOLIDARITÉ



P.20

NUMÉRIQUE



P.24

ENVIRONNEMENT



INCLUS

Dans ce numéro,
le Calendrier
des Rendez-vous
Nature 2017

Réserve Naturelle Nationale
ETANG DES LANDES

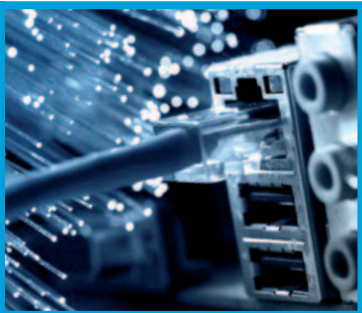
■ DOSSIER

Budget 2017 équilibré

4

DOSSIER

- Budget 2017



10

SOLIDARITÉ

- Au service des familles
- Accompagner les aides à domicile

14

COLLECTIVITÉ

- Le service médecine consolidé
- Développement durable

16

JEU-CONCOURS

- Résultats du 1^{er} et 2^{ème} prix

18

TERRITOIRES

- Le Département aux côtés des territoires

20

NUMÉRIQUE

- L'Internet boosté pour les particuliers et les professionnels

22

INFRASTRUCTURES

- L'obligation d'élaguer

24

ENVIRONNEMENT

- La gestion de la ressource en eau

26

TOURISME

- Le tourisme creusois voit grand pour 2017



27

SPORT

- La rando comme credo

28

CULTURE

- Les délibérations communales en ligne

29

SDIS 23

- Fiers d'être pompiers en Creuse

30

LIRE

- Les coups de cœur de la BDC et du Patrimoine

31

TRIBUNE LIBRE

- L'expression des groupes

la Creuse

LE MAGAZINE

Numéro de mars/avril/mai 2017

Magazine édité par le Conseil départemental

Hôtel du Département - BP 250

23011 GUERET Cedex

Tél. : +33 (0) 5 44 30 23 23

Fax : +33 (0) 5 44 30 23 29

Site Internet : www.creuse.fr

ISSN 1632-9864

Dépôt légal : à parution

La réalisation de ce numéro du "Magazine de la Creuse" a coûté 0,14 € par habitant

Directeur de la publication : Valérie SIMONET

Responsable de la rédaction : Béatrice BOUDARD

Textes : Mélanie HEURTEAU / Bibliothèque départementale de la Creuse / Maison départementale des Patrimoines (coups de cœur) / ADRT23

Crédits photos : CD23, M. TIJERAS, CREUSE TOURISME

Maquette : Lydie VIALATOU

Impression : Fabrègue Imprimeur
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Distribution : La Poste

Tirage : 63.000 exemplaires



SCANNEZ ET
DECOUVREZ



www.opn.to/ar/QR-Unitag
Téléchargez l'application Unitag
ou Code Scanner pour lire ce QR Code.

CONSULTEZ SUR INTERNET
le Magazine de la Creuse

Retrouvez le magazine départemental en ligne
sur www.creuse.fr +  + 

Etre un acteur efficace, indispensable et solidaire

Le 10 février, le Premier Ministre, Bernard Cazeneuve, était en Creuse et se rendait auprès des agriculteurs de la SAS Alliance Milleval à St-Martial-Le-Vieux, puis des salariés de GM&S Industry à La Souterraine.

Je regrette que son agenda ne lui ait pas permis de venir à l'Hôtel du Département : nous aurions ainsi pu échanger sur la situation de notre collectivité.

Quelques éléments de contexte : avec un déficit de gestion fin 2015 de 1,3 M€, un fonds de soutien escompté à 2,5 M€ — dont on n'a rien vu en 2016 —, l'équilibre du budget de l'an passé avait été atteint en faisant des choix difficiles et contraints, dont celui d'une hausse de fiscalité de 3,9 M€.



Le paiement des engagements antérieurs et la poursuite d'investissements indispensables au Département (routes, collèges, numérique...), ont nécessité des mesures de gestion rigoureuses tout au long de l'année.

C'est bien cela, cet effort de tous, qui nous permet en ce début d'année 2017, d'afficher un **résultat anticipé de gestion positif, à hauteur de 4,3 M€.**

C'est en partie **grâce à cet excédent**, alors que nous subissons une nouvelle baisse de la DGF, corrélée à une augmentation prévisible des dépenses sociales, que le budget 2017 sera équilibré, sans recours à une nouvelle hausse de fiscalité.

C'est aussi grâce à cet excédent, que nous allons pouvoir réaliser **plus de 32 M€ d'investissements.**

Il s'agira en 2017, d'investissements structurants : 800.000 € supplémentaires pour la voirie départementale, dont l'aménagement routier entre « la Clide » et « la Seiglière », 200.000 € supplémentaires pour les travaux dans les collèges, dont la restructuration du Collège de La Souterraine, 800.000 € pour les opérations de montée en débit (ADSL, Fibre...), un soutien accru de 350.000 € au SDIS pour de nouveaux véhicules et casernes...

Il s'agira d'investissements environnementaux, en faveur de syndicats, communes et intercommunalités, dans le cadre de leurs programmes de protection de la ressource en eau et d'assainissement, de travaux pour le site de la Réserve Naturelle de l'étang des Landes...

Il s'agira d'investissements innovants, tels que l'achat de véhicules électriques, ou d'accompagnement de chantiers-tests avec le CAUE et la DDT, telle la construction d'un nouveau bâtiment au foyer de vie APAJH d'Arfeuille-Châtain...

Je veux réaffirmer dans ce magazine que nous restons les garants d'une **qualité de service aux usagers creusois** ; vous le découvrirez au fil des pages.

Notre volonté, collectivité départementale, est de nous donner les moyens pour poursuivre et améliorer notre accompagnement dans les domaines de l'enfance, de la famille, du handicap, de l'insertion et de la dépendance.

Alors comment, après le « chamboule tout » institutionnel (nouveaux cantons, nouvelles intercommunalités, nouvelle région), ne pas repenser le mode de fonctionnement de notre collectivité ?

Puisqu'enfin, nous venons de redonner au Conseil départemental de la Creuse la capacité d'être un acteur efficace, indispensable et solidaire.

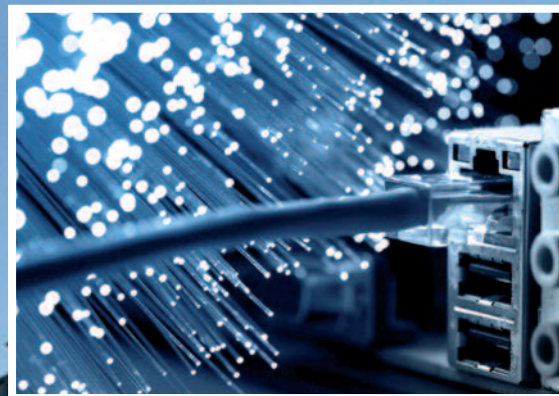
Valérie SIMONET

Présidente du Conseil départemental de la Creuse

Un budget 2017 équilibré

Dans un contexte toujours très tendu, avec une nouvelle prévision primitive 2017 du Conseil départemental s'élevant à 208,3 millions (contre 208,3 millions en 2016, soit une augmentation de 0,5 %), le budget 2017 du Conseil départemental s'équilibre. Cette situation permet au Conseil départemental de poursuivre une politique départementale d'investissement nécessaire sur la voirie, les collèges et les lycées, tout en augmentant la fiscalité.

17



Le baisse de 2,5 M€ de dotations de l'Etat, le budget 3 M€ (175,4 M€ en fonctionnement et 32,9 M€ en investissement) est aujourd'hui enfin maîtrisé. Il permet plus près des besoins des Creusois et d'engager les énergies renouvelables et le numérique, entre autres, tout cela sans

99,44 M€

**ACTION SOCIALE,
SOLIDARITÉS-FAMILLE**



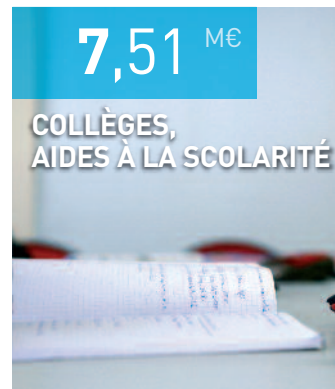
6,25 M€

**SÉCURITÉ,
POMPIERS**



7,51 M€

**COLLÈGES,
AIDES À LA SCOLARITÉ**



8,28 M€

TRANSPORTS



16,92 M€

**RÉSEAUX
ET INFRASTRUCTURES**



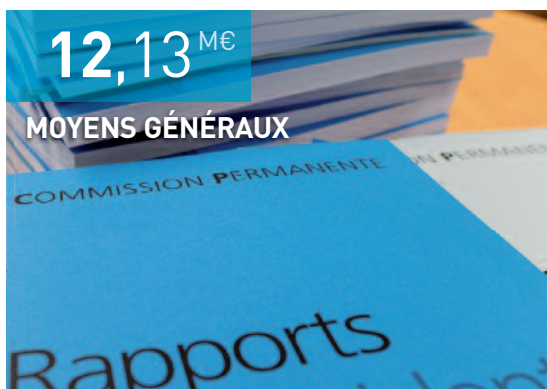
3,04 M€

**DÉVELOPPEMENT ÉCO
ET TOURISME**



12,13 M€

MOYENS GÉNÉRAUX




7,09 M€

**CULTURE, JEUNESSE,
SPORT ET LOISIRS**



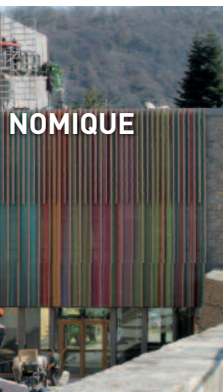
1,11 M€

**AMÉNAGEMENT
ET ENVIRONNEMENT**



Budget global : 208 321 524 €

un budget maîtrisé



L E DÉPARTEMENT de la Creuse a adopté son budget 2017, le 15 février dernier, pour un montant global de 208,3 M€.

Pour la quatrième année consécutive, les dotations de l'Etat sont en baisse, ce qui représente une diminution cumulée de -6,5 M€ en 4 ans.

Le montant des investissements s'élève à 32,9 M€ et les dépenses de fonctionnement à 175,4 M€. L'enveloppe d'emprunt de la section d'investissement a été déterminée à hauteur de 12 M€.

Les évolutions les plus marquantes concernent les dépenses dites incompressibles d'action sociale au regard de l'augmentation constante du nombre de bénéficiaires.

Dans ce contexte, des chantiers d'envergure se profilent dès cette année avec une concrétisation à court et moyen termes (les travaux sur la RD 990 reliant « La Seiglière » et « La Clide », la restructuration de la Cité mixte Raymond Loewy à La Souterraine...).

La rénovation des collèges s'inscrit encore au cœur des priorités avec cette année notamment, la mise en sûreté des établissements dans le cadre du dispositif anti-terrorisme.

La voirie, les montées en débit et le déploiement de la fibre optique à domicile restent parmi les choix prioritaires du Département.

A noter que 2017 s'inscrit également comme l'année de transfert de la compétence « transports » de notre Département à la Région. Afin d'assurer une continuité de service public, une convention va permettre au Département de continuer à gérer le réseau TransCreuse jusqu'au 31 août 2017 pour le compte de la Région. ●



Gérard GAUDIN

*1^{er} Vice-président,
chargé du budget
et de l'administration
générale*

« Les choix opérés, le recentrage de notre action sur nos missions, associés à un suivi budgétaire rigoureux des finances de la collectivité, nous permettent de proposer un budget 2017 tourné vers l'avenir ».

Le Département invest

Le Conseil départemental, ce sont des compétences obligatoires mais égal Creusois, de la naissance à la fin de vie. Chaque jour, le Département vous

1

AMÉLIORER VOTRE QUOTIDIEN

Ancré au cœur des **solidarités territoriales**, le Conseil départemental mobilise toujours plus de **moyens humains et financiers** pour conduire **les politiques d'action sociale** :

- **18,5 M€** pour les allocations RSA et les actions du programme d'insertion, en augmentation par rapport à 2016, au regard du nombre croissant d'allocataires et de la revalorisation de l'allocation
- **20,5 M€** pour les prestations de maintien à domicile et les aides au placement (familial ou en établissement) des personnes en situation de handicap
- **13,1 M€** pour les actions liées à la famille et à l'enfance
- **30,5 M€** pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie domicile ou établissement, le déploiement des packs domotiques
- **5,18 M€** pour l'hébergement des personnes âgées (établissements et familles d'accueil)
- **1,9 M€** dédié aux consultations et actions de prévention médico-sociale, à la formation des assistantes maternelles, au fonctionnement des relais et maison des assistantes maternelles, au financement et développement des crèches et haltes garderies.

Le Département met également en œuvre une série **d'actions pour le logement des personnes défavorisées**. Il coordonne les **nouveaux Programmes d'Intérêt Général Habitat** avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et les intercommunalités, pour **adapter les logements** à la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap et **lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique**. Il est aussi le partenaire privilégié des **bailleurs sociaux**, et notamment de Creusalis. En ce sens, il se porte garant à hauteur de 50 % des prêts contractés à la Caisse des Dépôts et Consignations par les organismes constructeurs.

2

VALORISER LE TERRITOIRE

3,04 M€ sont consacrés au **développement économique**. On y retrouve, entre autres, les aides des **contrats territoriaux** pour les structures d'animation et de développement économique. Le Département, dans le cadre de la convention signée avec la Région, déroge au cadre de la loi NOTRe et accompagne le **secteur agricole** : aides à l'investissement des CUMA, aux aménagements hydrauliques, à l'aménagement foncier, aux exploitations, structures professionnelles et associations agricoles. **Le Laboratoire Départemental d'Analyses**, lui, se voit attribuer une dotation de service public à hauteur de **618 000 €** pour équilibrer son budget qui s'élève à 3,05 M€.

La politique de **développement touristique** mobilise une enveloppe de **950 000 €** en faveur de Creuse Tourisme.

Afin de poursuivre sa politique en matière de **randonnée**, le Département va recentrer son action sur les **aménagement, entretiens et balisage des chemins** d'intérêt départemental. Dès cette année, il aidera les collectivités pour ce qui concerne les **opérations d'entretien des itinéraires de promenades et de randonnées** (PR) inscrits dans une démarche de labellisation (ex. « Rando Qual'iti Creuse »).

Les investissements en **infrastructures et réseaux** représentent en 2017 un budget de **16,9 M€** avec 4,63 M€ consacrés à l'entretien courant de la voirie, dont 970 000 € pour la viabilité hivernale.

Parmi les projets 2017, on notera les travaux d'aménagement de la **RD 990**, sur la portion allant de « La Clide » à la voie communale du « Bignat », sur la commune de Moutier-Rozeille, et **une aire de covoiturage** au carrefour de la RN 145 et de la RD 917 sur la commune de Nouhant.

L'aménagement numérique se poursuit. Le Département mobilise **800 000 €** pour les **Montées en Débit** et le déploiement des **prises en fibre optique** à domicile.

tit pour votre quotidien

ement des initiatives et des dispositifs qui profitent, chaque jour, à tous les
accompagne et investit pour :

3

GARANTIR UNE MÊME QUALITÉ DE SERVICE POUR TOUS

En 2017, le Conseil départemental consacre **9,6 M€** aux **collèges** : 7,5 M€ en fonctionnement et 2,1 M€ en travaux de réparation, accessibilité et sécurité. Sur ce dernier point, des **opérations de mise en sûreté** de l'ensemble des établissements sont prévues suite au récent renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme. Enfin, le Département va engager dès cette année, sa contribution pour les **travaux de restructuration de la Cité Raymond Loewy à La Souterraine**, dans le cadre de la convention établie avec la Région. Le coût global de cette opération est estimé à 11,43 M€ pour lequel le Conseil départemental participera à hauteur de **5 M€**.

7,1 M€ sont consacrés à la **culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs**. **L'enseignement artistique**, à travers le Conservatoire départemental Emile Goué, bénéficie d'une subvention identique à 2017, soit **1,7 M€**. La **Cité Internationale de la Tapisserie** se voit attribuer une subvention de plus de **673 000 €**, d'une part, au titre de la participation du Conseil départemental en tant que membre du syndicat mixte, et d'autre part, pour le soutien de ses actions.

Le budget voté pour le **développement de la lecture publique** permettra d'aider les collectivités à équiper leur médiathèque et à conduire leurs actions autour du livre. L'acquisition de documents, la formation des bénévoles et professionnels des bibliothèques et l'organisation d'animations autour du livre, portés par la Bibliothèque départementale de la Creuse, garantiront l'accès à la lecture sur l'ensemble du territoire.

Grâce à l'enveloppe allouée, les Archives Départementales, poursuivront la numérisation et mise en ligne de nombreux documents et registres ou encore la réalisation d'expositions itinérantes, donnant ainsi accès à tous, à **l'histoire et au patrimoine creusois**.

Du ludique à l'enseignement, du sport à la lecture, les partenariats engagés se poursuivent.

4

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE

Pour conduire sa politique en faveur de la **qualité des eaux**, le Département mobilise plus de **200 000 €** (aménagement de rivières, gestion intégrée de la ressource en eau, suivi qualité de l'eau, label « Site Rivières Sauvages » pour le Pic et la Gioune). Il apporte également un **accompagnement technique** aux **collectivités** via sa cellule ASTER, dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques (cf. article page 24-25).

Dans la continuité d'une **préservation concertée des espaces naturels**, la Réserve Naturelle Nationale de l'étang des Landes, propriété du Conseil départemental, les sites Natura 2000 et la politique des Espaces Naturels Sensibles, sont autant de sujets sur lesquels le Département mobilise des moyens.

Après une dotation supplémentaire de 100 000 € octroyée en 2016, le Conseil départemental conforte son soutien au **Service Départemental d'Incendie et de Secours** (SDIS). Ainsi, **5,9 M€** sont budgétés pour le **fonctionnement**. Une ligne « **subvention d'équipement** » est ouverte et abondée à hauteur de **350 000 €** pour contribuer notamment à l'acquisition de véhicules et aux investissements dans les casernes.

Entre nature et tourisme, le Département développe des **itinéraires véloroutes**. Les derniers aménagements des véloroutes « Ouest Creuse » (inscrite « N° 90 » au schéma national des véloroutes et voies vertes) au niveau de la commune de Crozant et « Est Creuse » (N° 87 du schéma national) à Boussac, complète la liaison « sud » aménagée en 2015, et offrent ainsi un « **Tour de la Creuse** » complet aux amateurs de vélos représentant 400 km.

Depuis 2016, « **Rando Qual'iti Creuse** » labellise les manifestations de randonnée répondant à un cahier des charges précis : 11 labellisées en 2016, 12 en 2017. Étendu dès cette année aux manifestations « cyclo » (véloroutes et VTT), le label concernera 12 manifestations.



Un schéma unique au service des familles

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental porte les politiques de la famille. Cette année, une 3^{ème} génération de schéma territorial des services aux familles se met en place entre le Département, l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

Le Conseil départemental a instauré, depuis de nombreuses années déjà, une dynamique partenariale entre les collectivités territoriales, l'Etat et les partenaires sociaux. Avec la fin du schéma « enfance, jeunesse, famille » du Conseil départemental (2010-2015), l'ensemble des acteurs s'est saisi des nouveaux dispositifs pour mettre en synergie leurs démarches transversales au travers du **Schéma territorial des services aux familles**.

Ce nouveau schéma, établi pour 5 ans, est la conjonction de plusieurs actions portées par le Département, l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole. L'ensemble est mis en œuvre dans le cadre d'une instance unique de pilotage. La coordination des différents acteurs préserve la répartition actuelle des compétences de chacun.

Le Schéma définit des orientations et un plan d'actions. Il s'articule ainsi autour de **5 grands axes** sur les sujets de la périnatalité, la prévention précoce et la protection de l'enfance (piloté par le Conseil départemental), la petite enfance et la parentalité (piloté par la CAF) et la jeunesse (piloté par l'Etat).

Centré autour de la notion de parentalité, le schéma s'inscrit dans une politique qui consiste à épauler les parents en les informant, les écoutant et mettant à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle. Le diagnostic partagé fait état des besoins sur les territoires. Il s'agira ensuite de **développer des**

services aux familles afin de **réduire les inégalités territoriales et sociales**.

L'objectif premier étant de garantir le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. ●



Patrice MORANÇAIS

3^{ème} Vice-président,
chargé de l'insertion,
du logement, du handicap
et de la famille et l'enfance

« La mise en place d'un schéma unique, commun à tous les acteurs de la politique familiale, conforte la dynamique instaurée depuis plusieurs années déjà en Creuse, entre les collectivités territoriales et les partenaires sociaux. »



En janvier, le Préfet de la Creuse a présenté à la presse le schéma territorial, en présence du Conseil départemental, représenté par Patrice Moraçais, vice-Président en charge de la famille et l'enfance, et des partenaires sociaux.

AXE 1 | Renforcer la prévention précoce et l'accompagnement des familles

Améliorer le suivi médical des jeunes enfants (2-4 ans), rendre plus précoce le dépistage et le traitement du handicap (notamment l'autisme), prise en charge des femmes enceintes, de la grossesse au retour à domicile, par une équipe médicale spécialisée, accompagnement des adolescents sur leur sexualité par le Centre de Planification et d'Education Familiale, ...

AXE 2 | Aider les familles dans la conciliation des temps familiaux

Développer l'accueil collectif et les Maisons d'Assistantes Maternelles, faciliter la recherche de modes de garde, lever les freins à l'insertion en facilitant la garde des enfants pour les femmes isolées, coordonner les différentes offres et développer la qualité de l'accueil, ...

AXE 3 | Définir la jeunesse comme un enjeu

Créer une continuité entre les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires en favorisant l'accès pour tous à des loisirs éducatifs de qualité, prévenir les conduites à risques, favoriser la mobilité, l'engagement dans la vie sociale, l'insertion professionnelle, accompagner les jeunes fragilisés vers l'autonomie, ...

AXE 4 | Renforcer l'accompagnement des parents à des moments clés de leur vie familiale

Créer des événements fédérateurs sur les territoires, accompagner le passage à la parentalité, favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leur enfant, mettre en place des relais à la prise en charge et au répit des parents d'enfants handicapés, malades ou des parents sans relais, promouvoir les services de médiation familiale, ...

AXE 5 | Protéger les enfants et soutenir les familles

Prévenir les ruptures familiales en renforçant les actions au domicile, fluidifier et sécuriser les parcours des enfants protégés, favoriser l'accès aux soins des enfants déscolarisés, soutenir les lieux d'accueil collectifs ou non, prendre en charge les mineurs étrangers, ...

L'action sociale se découvre en mini-ateliers

Malgré les contraintes législatives qui obligent souvent à travailler sur des thématiques bien précises dans le domaine social, le Conseil départemental souhaite œuvrer de plus en plus en transversalité au sein de ses différents services, afin de faciliter l'accompagnement des usagers.

Ainsi, la Maison du Département de Bourgneuf, et notamment l'Unité Territoriale d'Action Sociale, a accueilli en février dernier, autour de Valérie Simonet, Présidente du Conseil départemental et de Patrice Moraçais, vice-Président, Monsieur le Préfet de la Creuse, des élus et les partenaires institutionnels du Département.

L'occasion pour les structures qui interviennent dans le secteur social et pour celles qui sont en relation étroite avec les services sociaux (gendarmerie, pompiers) de découvrir l'ensemble des champs d'intervention du Conseil départemental en matière d'action sociale : enfance, RSA/insertion, personnes âgées, personnes handicapées. Un atelier était également dédié aux missions de l'Unité Territoriale Technique, qui fait également partie de la Maison du Département.

Loin des traditionnelles visites et présentations magistrales, une formule de présentation des thèmes par mini-ateliers avait été proposée par les équipes de l'UTAS. Une formule novatrice et inédite, qui a conféré à ces échanges plus de dynamique et d'interactivité sur des sujets souvent méconnus et parfois complexes.





Le soutien des aides à domicile renforcé

Le Département poursuit son action en faveur de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie en confortant le soutien qu'il apporte aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), en partenariat avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

DEPUIS plusieurs années, le Conseil départemental de la Creuse conduit une politique volontariste de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Cet engagement se traduit par :

- Des équipes de travailleurs médico-sociaux dédiés par secteur géographique,
- Une riche et diverse offre de prestations : des **plans d'aides** octroyés dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) **renforcés**, des possibilités de prise en charge innovantes (ex. Pack domotique, gymnastique adaptée...),
- 5 Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) répartis sur tout le territoire.

Il est conforté par 4 Unités de prévention de suivi et d'analyse du vieillissement (UPSAV), déployées par le CHU de Limoges et adossées aux établissements hospitaliers. Celles-ci œuvrent en collaboration avec les services du Conseil départemental et sont chargées du diagnostic de la perte d'autonomie chez les plus de 75 ans. Cette démarche, concernant l'ancien périmètre de la région Limousin, est unique en France !

Une convention élargie aux aidants

Soucieux de maintenir un maillage territorial, sans zone blanche, et de poursuivre dans la dynamique partenariale initiée avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie depuis 2009, le Département a souhaité renouveler la convention qui le liait à la CNSA pour la période 2016-2019.

Cette nouvelle convention reprend les axes majeurs de la précédente mouture, à savoir harmoniser et mettre en cohérence l'offre de services, développer la qualité de l'offre, renforcer et structurer la coordination entre les acteurs du maintien à domicile. Nouveauté, elle intègre également la reconnaissance accordée par la collectivité aux aidants familiaux. Ils bénéficieront d'un soutien pour garantir un maintien à domicile durable et respectueux du projet de vie des personnes en perte d'autonomie.

Autres actions innovantes, les SAAD vont pouvoir bénéficier de l'accompagnement d'un **ergothérapeute** et d'un **préventeur des risques professionnels**, une **action expérimentale unique en France** avec l'objectif d'améliorer les conditions de travail des

aides à domicile, dans le cadre d'un partenariat avec la CARSAT et l'ARACT.

A noter, qu'au-delà de mettre particulièrement l'accent sur les services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile employeurs, la convention prévoit également des actions visant une meilleure information des particuliers ayant fait le choix de salarier leur intervenant à domicile et qui méconnaissent parfois leurs responsabilités et devoirs en tant qu'employeur.

Ainsi, un travail spécifique sera réalisé avec les services mandataires qui assistent les particuliers employeurs notamment lors de :

- la recherche de salariés,
- la signature d'un contrat de travail qui est obligatoire,
- le remplacement en cas de maladie ou lors des congés du salarié,
- la mise en place des obligations réglementaires récentes concernant l'emploi à domicile d'un salarié,
- la phase de licenciement dont les procédures sont complexes et les conséquences juridiques importantes avec conseil et accompagnement des particuliers employeurs.

La poursuite du soutien à la modernisation et à la professionnalisation des SAAD sera un axe fort du prochain Schéma de l'Autonomie. En effet, les services d'aide à domicile, de par leur proximité et leurs interventions quotidiennes, jouent un rôle essentiel non seulement en termes de soutien matériel mais aussi moral, et représentent ainsi un véritable levier de lutte contre l'isolement.

En chiffres

- 8 SAAD autorisés, sectorisés en mode prestataire proposant de l'aide humaine
- 1 résidence « en domicile partagé » autorisée
- 2 services d'aide à domicile autorisés pour prestations de transport et gymnastique adaptés
- 8 services mandataires
- Près de 600 000 heures réalisées par les SAAD en 2016
- Plus de 5 000 personnes aidées. ●



Marie-Christine BUNLON

4^{ème} Vice-présidente,
chargée des personnes
âgées

« En renouvelant sa convention avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et en y inscrivant de nouveaux axes afin d'améliorer les conditions de travail des aides à domicile, le Département conforte son soutien aux Services d'Aides à Domicile, acteurs essentiels en termes d'assistance mais également de lien social auprès des personnes en perte d'autonomie ».

Domo Creuse Assistance, initiative exemplaire



En 2016, la Direction Générale des Entreprises a engagé une étude d'ampleur européenne sur le thème « Téléassistance et Services Associés », afin d'identifier les segments du marché qui constitueront demain la croissance de ce secteur. L'objectif

est de guider les acheteurs publics que sont les collectivités territoriales dans le choix des services de téléassistance, et permettre aux entreprises de mieux cerner les attentes de ces acheteurs.

La Délégation de Service Public pour la diffusion des Packs Domotiques à domicile mise en place par le Conseil départemental de la Creuse a été identifiée, dans le cadre de cette étude, comme une initiative exemplaire de ce secteur. A ce titre, Marie-Christine Bunlon, Vice-Présidente en charge des Personnes Âgées, accompagnée de Christelle Sartiaux, chef de projet domotique à domicile, est intervenue en février dernier, au Ministère à Bercy (Paris) à l'occasion de la restitution des résultats de cette étude. Elle a ainsi témoigné et présenté le service Domo Creuse Assistance, de la Fondation Partage & Vie, et mis en avant l'importance de l'engagement public dans le financement d'un tel service à destination des personnes âgées fragilisées.

Pack domotique

Le Conseil départemental a octroyé une aide aux bénéficiaires du pack domotique à domicile, service géré par Domo Creuse Assistance, qui ne perçoivent aucune aide spécifique.

Ainsi, sur les 38€ d'abonnement mensuel lié à ce service, environ 120 bénéficiaires percevront, au titre de l'année 2016, une aide de 19€.

Le pack domotique comprend :

- La téléassistance, sous une forme privilégiant la convivialité, avec port du déclencheur en médaillon ou en bracelet ;
- Des détecteurs de fuite de gaz et de fumée, reliés au transmetteur de téléassistance ;
- Un détecteur de températures extrêmes (prévention des conséquences liées aux aléas climatiques type canicule ou grand froid), également relié au transmetteur de téléassistance ;
- Un chemin lumineux soit une automatisation de l'éclairage, par détection de mouvement, de la chambre aux toilettes, afin de prévenir des chutes liées aux déplacements nocturnes.

Pour en savoir plus,
contactez la Cellule Domotique
au 05 44 30 25 25

Une équipe consolidée

Saisissant l'opportunité de conforter un véritable service départemental de médecine préventive, le Conseil départemental, par le biais d'une convention, a étendu ce service aux agents des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Le Service de Médecine Préventive du Conseil départemental assure le suivi médical de tous les agents de la collectivité et d'une partie de ceux qui relèvent du Centre Départemental de Gestion de la Creuse.

Début 2016, le départ du médecin du travail assurant le suivi des agents de la Fonction Publique Hospitalière, a conduit le Groupement de Coopération Sanitaire-Service Inter-établissements Creusois (GCS-SIC) à se rapprocher du Conseil départemental dans l'optique d'une collaboration entre les deux structures.

Lors de sa séance plénière du 16 décembre 2016, l'Assemblée a acté la convention d'objectifs et de moyens relative à la structuration du nouveau Service départemental de Médecine Préventive, liant le Département, le Centre Hospitalier de Guéret et le GCS-SIC.

Ainsi, depuis le 3 avril 2017, l'activité du service compte désormais le suivi médical des agents des établissements

sanitaires et médico-sociaux* membres du GCS-SIC. Le Service reste, quant à lui, rattaché à la Direction des Ressources Humaines du Conseil départemental.

Pour faire face au surplus d'activité généré par ce nouveau partenariat, les effectifs du service ont été renforcés avec la **création d'un poste d'infirmier**, d'un poste de **secrétaire médicale** et d'un **second médecin** de prévention selon des modalités définies.

Le recrutement du médecin de prévention a été assuré par le Département. ●

* *les établissements sanitaires et médico-sociaux membres du GCS-SIC sont : les EHPAD d'Ajain, Auzances, Bellegarde-en-Marche, Bénévent-l'Abbaye, Boussac, Bussière-Dunoise, Chambon-sur-Voueize, Dun-le-Palestel, La Chapelle-Taillefert, Mainsat, Royère de Vassivière, les Centres Hospitaliers d'Aubusson, Bourganeuf, Evaux-les-Bains, Guéret, La Souterraine et Saint-Vaury, et le Centre de l'Enfance et de la Famille de Guéret.*



Catherine DEFEMME

2^{ème} Vice-présidente,
chargée des Ressources
Humaines

« Ce rapprochement entre le Conseil départemental et le GCS-SIC est l'opportunité de constituer et de conforter un véritable service départemental de médecine préventive.

Les moyens sont ainsi, d'une part, mutualisés, et d'autre part, renforcés, pour répondre aux besoins de surveillance médicale régulière des agents concernés ».

etaussi

Tempête Zeus : les agents mobilisés

Suite au passage de la tempête Zeus qui a balayé notre département le 6 mars dernier, les agents du Pôle Aménagement et Transports du Conseil départemental se sont fortement mobilisés.

Grâce à leur disponibilité et leur professionnalisme, les routes départementales ont pu être rapidement dégagées et sécurisées.

L'engagement récompensé




Un grand merci à eux pour leur professionnalisme et leur implication au sein de la collectivité départementale.

A l'occasion de la cérémonie des vœux aux agents du Conseil départemental, la Présidente, Valérie Simonet, et les vice-Présidents et conseillers départementaux, ont remis plusieurs médailles du travail. Cette distinction honore l'engagement professionnel des agents et témoigne de la reconnaissance de l'ensemble des Creusois.

En (dé)marche durable

La reconnaissance du Département en Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en 2015 a solennisé son engagement dans une démarche de responsabilité environnementale et sociétale (RSE). Ainsi, le Conseil départemental :

- **Agit en faveur de la performance énergétique** et a engagé, dès 2015, une action visant la performance énergétique des résidences principales, les personnes en perte d'autonomie et l'habitat indigne, tout en soutenant l'emploi artisanal de proximité. Un avenant a été conclu mi-2016 pour une nouvelle action visant la rénovation énergétique du foyer occupé d'Arfeuille-Châtain, pour 2017 et 2018. 


- **Dématématise** ses procédures, pour faciliter les démarches des usagers (paiement en ligne (Tipi), contact par internet), diminuer son empreinte carbone et réduire les consommations de papier (factures électroniques).

- **S'engage pour la préservation des milieux aquatiques** et a obtenu, via sa cellule d'Animation et de Suivi à l'Entretien des Rivières, le label « Site Rivières Sauvages » pour la Gioune et le Pic.

- **Poursuit ses actions à l'étang des Landes** et la pêche 2016 a apporté la preuve de la qualité et la pertinence de

la gestion du site par l'équipe de La Réserve : baisse significative des espèces nuisibles, augmentation des espèces valorisables (brochets, tanches, rotengles, gardons).

- **Développe une démarche partenariale pour la garde d'enfants** en lançant un appel à projet pour l'expérimentation de la garde d'enfants de femmes en insertion professionnelle.

- **Encourage la mobilité des personnes en insertion professionnelle** et a engagé une action visant à « Développer l'offre de mobilité des personnes et des biens » et financer des véhicules mis à disposition de personnes en insertion. 

- **Ouvre l'accès à une politique culturelle de qualité** en animant et pilotant un projet interdépartemental et interrégional, autour des peintres impressionnistes de la Vallée de la Creuse : « Vallée des Peintres, entre Berry et Limousin » (expositions événements, pôle de recherche...).

- **Développe une activité sportive pour tous** avec des circuits Véloroutes, grands axes cyclables. 426 km sont balisés dont 215 km inscrits au schéma national des Véloroutes et voies vertes.

- **Accompagne la solidarité inter-générationnelle** quand le réseau de proximité (voisins, famille...) ne permet pas de répondre aux nombreuses sollicitations de secours. Une expérimentation pour le relevage des personnes âgées va être conduite pendant 18 mois, s'appuyant sur des équipes citoyennes de bénévoles du réseau Monalisa et la mobilisation des équipes municipales dans les petites communes rurales.

- **Réduit ses déchets** et mène un plan de réduction des déchets qui a permis d'accompagner 4 collèges (lutte contre le gaspillage alimentaire, formation des agents des collèges au compostage). La mobilisation du réseau des éco-administrateurs a conduit à une action de collecte des portables et piles usagés, à la récupération de feuilles de papier inutilisées et à la mise en place de composteurs. ●

etaussi

Et envisage l'électromobilité pour demain

Le SDEC est partenaire du Conseil départemental dans sa reconnaissance Territoire à énergie positive pour la croissance verte, et des actions sont menées ensemble pour la réduction du recours aux énergies fossiles. L'Assemblée Plénière du 16 décembre 2016 a voté l'adhésion du Département à des groupements de commande pour l'achat de véhicules électriques et de bornes de rechargement électrique.



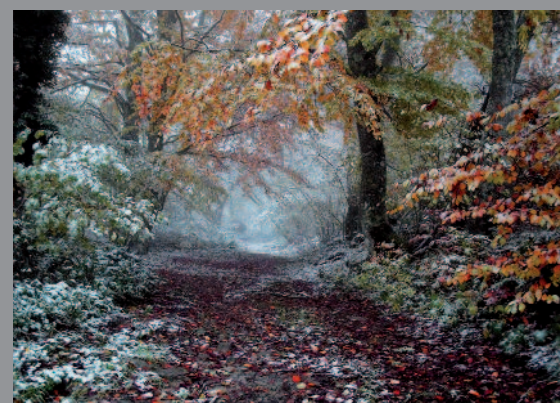
Le Conseil départemental envisage de compléter l'implantation de bornes de rechargement électrique sur le territoire, afin de pallier aux « zones blanches ». La combinaison des divers avantages de bonus électriques, de reprise de véhicules et d'aides TEPCV, peut offrir l'opportunité au Département d'acquiescer des véhicules économes et plus respectueux de l'environnement. Le tout conforté dans l'initiative de commandes groupées.

**1^{er}
PRIX**

Marina BONIFAS (Saint-Frion)

« Les arbres ont encore leur jolie couleur d'automne, un peu de blanc vient raviver leur éclat ! »
Plateau de Millevaches - Féniers - 2016





**COUP
DE CŒUR**

Mathieu CHARVILLAT (Saint-Alpinien)
« Les saisons qui s'entrechoquent »,

Le Département accompagne des territoires

Dans un contexte d'évolutions législatives et institutionnelles, le Département veut ancrer son action dans l'accompagnement au développement des territoires.

Depuis de nombreuses années, le Conseil départemental accompagne les communes et intercommunalités pour la vitalité, l'équilibre et la solidarité dans notre département. Avec le nouveau découpage des communautés de communes et l'adoption de la loi NOTRe, c'est toute la vie de nos territoires qui se réorganise. Dans ce contexte en mouvement, le Département souhaite réaffirmer son rôle de partenaire auprès des collectivités dans leurs projets de développement.

Au travers des Contrats de Cohésion Territoriale, signés pour 3 ans (2015-2017) avec la Région et l'ensemble des Pays et des intercommunalités du département ainsi que le Parc Naturel Régional, le Département accompagne des projets structurants portés par des acteurs publics (communes, communautés de communes, syndicats mixtes..) ou privés (associations) dans le champ du développement local (redynamisation de centres-bourgs, structuration et valorisation de l'offre touristique, culturelle et sportive ...). Au total, ces projets (environ 30 par an) mobiliseront 4 150 000 € pendant 3 ans dont 300 000 € consacrés à l'ingénierie de développement et l'animation dans les territoires.

Enfin, au travers des infrastructures routières et numériques, de ses actions à caractère social, culturel ou environnemental, le Conseil départemental améliore votre quotidien et œuvre pour le « bien-vivre » en Creuse et l'attractivité du territoire.

Afin de prendre en compte les récentes évolutions institutionnelles et législatives, le Département va mener une réflexion sur l'adaptation de son action auprès des territoires. 2017 sera une année de bilan, de rencontres et d'échanges pour construire l'avenir et élaborer un nouveau cadre partenarial dès 2018.



En 2015, le Conseil départemental, les Pays et les intercommunalités ont signé, pour 3 ans, les Contrats de Cohésion Territoriale.



ne le développement



ROUTES

4 400 KM
DE ROUTES
DÉPARTEMENTALES
À ENTREtenir
ET SÉCURISER



NUMÉRIQUE

MONTÉES
EN DÉBIT,
FIBRE OPTIQUE,
WIMAX,
SATELLITE



EAU

PROTECTION
DE LA RESSOURCE,
RESTAURATION
DES COURS D'EAU



COLLÈGES

ENTRETIEN
DES INFRASTRUCTURES,
DÉVELOPPEMENT
DES OUTILS
NUMÉRIQUES



LECTURE

EQUIPEMENTS/CRÉATION
DE BIBLIOTHÈQUES/
MÉDIATHÈQUES,
ACTIONS AUTOUR
DU LIVRE



INGÉNIERIE

CONTRATS
TERRITORIAUX,
AIDE À L'ÉLABORATION
DE PROJETS



CELLULE HABITAT

PROGRAMMES
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
POUR AMÉLIORATION
DE L'HABITAT



INSERTION MOBILITÉ

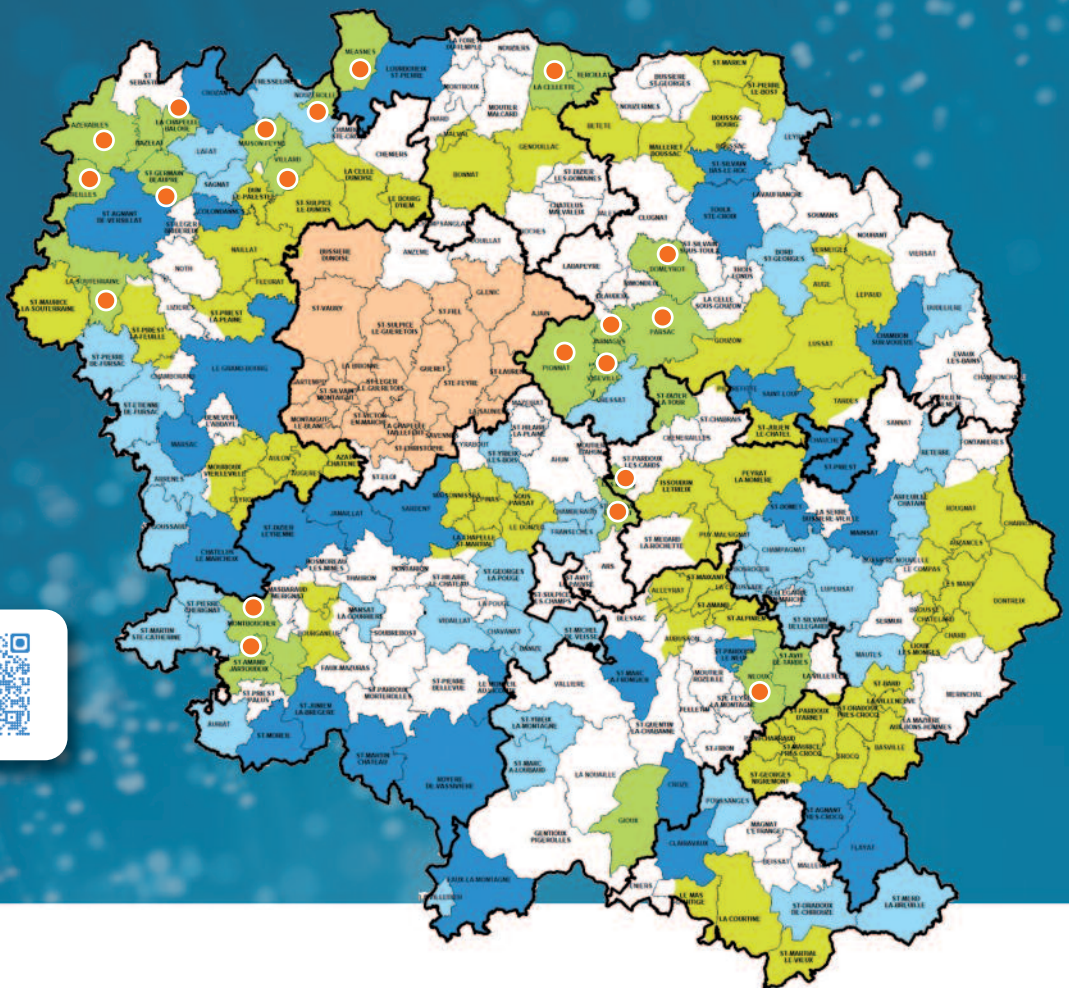
CINQ PÔLES
RESSOURCES
SUR LE DÉPARTEMENT



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

NUMÉRISATION
DES DÉLIBÉRATIONS
DES COMMUNES
(SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE)

- Montée en débit (2016/2017)
- Montée en débit (2017/2018)
- Nœud raccordement d'abonnés fibre (2017)
- Prises fibre Orange (2017/2021)
- Prises fibre publique (2017/2021)
- Montées en débit actives



POUR EN SAVOIR PLUS, rendez-vous sur le site Internet www.creuse.fr



Le département passe à la vitesse supérieure

Particuliers, entreprises, communes, collèges, centres hospitaliers ... le Conseil départemental, aux côtés du syndicat mixte Dorsal, et parallèlement à l'initiative privée limitée à Guéret et ses environs, investit pour booster les accès Internet des Creusois et les faire passer à la vitesse supérieure.

DÉBUT 2017, la phase « pilote » du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique est en cours d'achèvement et c'est près d'une trentaine de communes creusoises qui ont vu ou vont voir très prochainement leur débit internet augmenter. La cinquantaine d'opérations du jalon 1 les rejoindra tout au long de cette année et au plus tard début 2018. Ces opérations de montée en débit, dédiées aux territoires les plus en difficulté, vont par ailleurs permettre d'accéder à de nouveaux services en ligne (vidéo à la demande, téléprocédures, musique en ligne, ...). Les travaux pour la fibre optique à domicile vont prendre leur essor dès cette année avec l'objectif d'atteindre un foyer sur deux en Creuse, à échéance 2021. Du côté des professionnels, l'accès internet haut ou très haut débit est devenu une impérieuse nécessité. Plus de 70 sites publics et privés sont à ce jour connectés à la fibre optique du réseau public (cf. notre encadré) notamment grâce au maillage, également en fibre optique, réalisé lors des chantiers évoqués précédemment.

Parallèlement, proposer une offre permettant de répondre aux attentes des entreprises locales et à même de séduire les porteurs de projets, est aussi un objectif du Conseil départemental. La Creuse a en effet du potentiel et des atouts pour convaincre le monde économique. De nombreuses Zones d'Activités peuvent accueillir des entrepreneurs sur tout le territoire creusois grâce à la politique d'aménagement numérique conduite par le Conseil départemental qui permet des accès internet en haut débit voire fibre optique. Afin de les accompagner dans la recherche d'un espace correspondant à leurs besoins et leurs attentes, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Creuse a élaboré un portail internet (<http://www.zones-activites.creuse.fr/>) dans lequel ils peuvent retrouver les caractéristiques, équipements et disponibilités des 44 Zones d'Activités Economiques du département. Les intercommunalités se sont associées à ce projet pour enrichir la base de données.

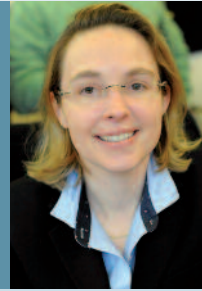


La fibre optique a révolutionné le métier

Chez Creuse Corrèze Berry Elevage (CCBE), coopérative agricole d'éleveurs, à Parsac, la fibre optique est arrivée. Rapidité, sécurité, fiabilité, Bruno Papineau, Responsable Relation Eleveurs et Projets, et Séverine Didier, Responsable informatique dans la structure, n'y voient que des avantages. « Ça a complètement révolutionné le métier » confient-ils. Dans un contexte où l'informatique et internet sont devenus des outils indispensables, l'arrivée de la fibre optique a facilité le quotidien : gestion des animaux, relations clients/fournisseurs, facturation, etc. La dématérialisation se met en marche.

Les outils, les balances, les « pockets » des chauffeurs,... tout est relié pour fluidifier l'activité. Tous les systèmes de transmission des certificats sanitaires se font par internet. Avec 1 000 à 1 500 animaux allotés par semaine et 20 000 animaux exportés par an, autant dire qu'être à la pointe de la technologie est une impérieuse nécessité pour CCBE.

Au-delà de l'aspect technique, les responsables de la coopérative reconnaissent que l'intervention des collectivités et notamment du Conseil départemental, ont pesé dans la balance. Pour un coût initial de plusieurs centaines de milliers d'euros, le raccordement à la fibre optique n'aura finalement coûté qu'entre 4 000 et 4 500 euros. Un investissement largement amorti au regard du gain de temps et de productivité générés.



Hélène FAIVRE

7^{ème} Vice-présidente, chargée des infrastructures, des transports et du numérique

« La fibre est un booster économique, un outil de compétitivité pour les entreprises et un atout en termes d'aménagement et d'attractivité du territoire pour les populations qui souhaitent s'installer en Creuse. »

etaussi

Des réunions publiques sur tout le territoire

Afin d'informer les habitants des possibilités offertes par les montées en débit sur leur territoire, des réunions publiques d'information, conduites conjointement par le Conseil départemental, Dorsal, les communes et les communautés de communes, sont prévues au fur et à mesure de l'ouverture des nouveaux services.

Toutes les informations relatives aux montées en débit et au déploiement de la fibre optique, ainsi que les dates de ces réunions publiques sont à retrouver sur l'« Espace numérique » de notre site internet – <http://www.creuse.fr> –.

TiPI – je paie en ligne !

Dans un souci d'adaptation et d'évolution, le Conseil départemental a mis en place, depuis le 1^{er} juillet 2016, un dispositif de paiement en ligne (Titre Payable par Internet – TiPI –) à destination des usagers pour s'acquitter notamment des paiements redevables au titre des transports scolaires, des analyses du Laboratoire départemental ou de divers recouvrements.

Ce système de télépaiement est accessible sur www.tipi.budget.gouv.fr

De l'obligation d'élagage

Dans le cadre de l'obligation faite aux propriétaires riverains des voies publiques d'élaguer les arbres et plantations à l'aplomb du domaine public, le Conseil départemental intervient toutefois en substitution des propriétaires inopérents.

La législation fait obligation à tout propriétaire riverain des voies publiques de procéder à l'élagage de ses arbres et plantations à l'aplomb du domaine public. Un courrier en ce sens leur est adressé par le Conseil départemental. En effet, cette obligation est la conséquence de l'application du principe de précaution lié à la sécurité routière et à la viabilité des infrastructures.

Un débordement excessif de branches sur le domaine public, ce sont :

- Des risques de chute de branches ou d'arbre sur la chaussée ou sur des usagers ;
- Une perte importante de visibilité ;
- Une limitation de gabarit sur la route avec risques d'accrochage de carrosserie ou de chargement, et une gêne de passage pour les engins de déneigement ;

- La création et la persistance de plaques de verglas ;
 - L'apparition prématurée de dégradations sur les chaussées.
- En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire riverain serait inévitablement engagée.

Au titre de sa compétence et de ses obligations en matière d'entretien régulier du domaine public, le Conseil départemental intervient pour l'élagage des arbres situés en bord de routes départementales. En application des principes de développement durable inscrits dans son Agenda 21, il valorise les bois résultant de l'élagage ou de l'abattage, dès lors que les propriétaires n'y sont pas opposés, dans le but de fabriquer des plaquettes en tant que combustible biomasse. ●

etaussi



Plus de 900 000 euros de travaux

Fin 2016, les communes de Nouziers et Bonnat ont vu la fin des travaux des ponts de Villebasse pour l'une, et de la RD 56 desservant les entreprises Dilisco et Seelec, pour l'autre. Au total, ces travaux représentent des investissements

financés à 100% par le Conseil départemental, à hauteur respectivement de 103 000 € et 800 000 €.

C'est en présence des élus du secteur que la fin des chantiers a été inaugurée par Valérie Simonet, Présidente du Département, Hélène Faivre, vice-Présidente en charge des infrastructures et Hélène Pilat, Conseillère départementale du canton.

L'opération de réhabilitation du pont de Villebasse s'inscrivait dans le programme annuel de grosses réparations aux ouvrages d'art. De nombreux désordres structurels (maçonnerie fracturée, fissures multiples, défaut d'étanchéité, ...) nécessitaient une intervention pour

assurer la pérennité du pont. L'aménagement de la RD 56, desservant deux activités économiques importantes avec les entreprises Dilisco et Seelec, compte au Programme Routier d'Intérêt Départemental du Conseil départemental. Le carrefour de la RD56 avec la RD15 a également été réaménagé pour favoriser les mouvements de giration des poids-lourds et améliorer la visibilité. La consultation relative à cette opération, ouverte à variante, a permis grâce à des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement, des gains en matière d'énergie (-27,2%), en émission de gaz à effet de serre (-26,7%) et en granulats (-43,8%).

PROCÉDURE

Le Conseil départemental de la Creuse (CD23) envoie un courrier au propriétaire riverain le mettant en demeure de réaliser les travaux d'élagage avant une certaine date.

Le propriétaire riverain réalise les travaux avant la date indiquée sur le courrier

Le propriétaire ne réalise pas les travaux avant la date indiquée sur la lettre de mise en demeure

Le propriétaire donne autorisation au CD23 de réaliser les travaux (autorisation à remplir)

AFFICHAGE EN MAIRIE DE LA PERIODE D'INTERVENTION

Récupération et gestion des produits d'élagage par le propriétaire

Possibilité d'aide à la signalisation du chantier par le Conseil départemental selon les cas

Le Conseil départemental de la Creuse procède lui-même à l'exécution des travaux

RAPPEL

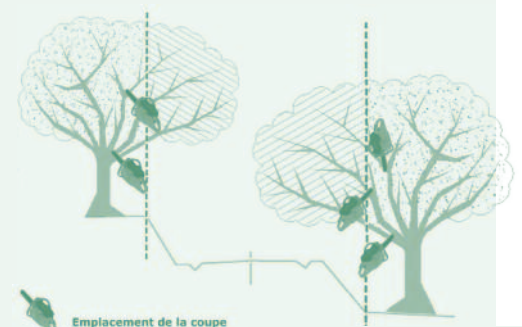
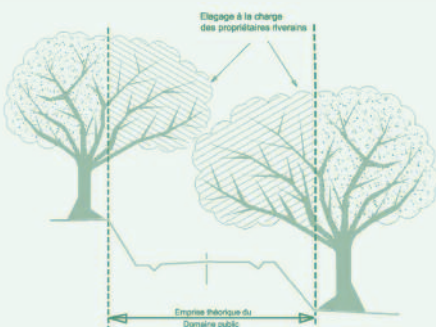
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L2212-2-2, loi n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 78), dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le Département procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.

SOUHAIT DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire évacue les produits d'élagage

SANS SOUHAIT DU PROPRIÉTAIRE

Le Conseil départemental évacue les produits d'élagage





Une gestion concertée de la **ressource en eau**

L'Assemblée Plénière a adopté le nouveau Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques pour la période 2017-2021 (accessible sur le site du Conseil départemental). Véritable document stratégique de la politique de l'eau et des milieux aquatiques, il précise notamment les moyens humains et financiers nécessaires au soutien des collectivités territoriales dans leurs projets, au travers de la cellule ASTER du Conseil départemental.

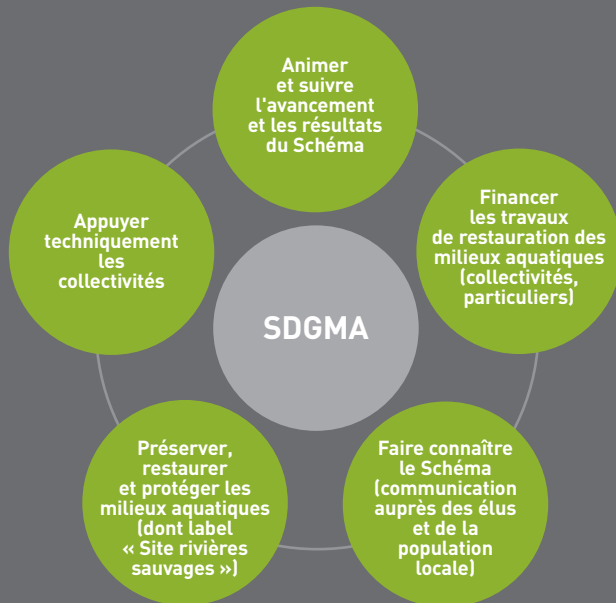
LE Conseil départemental a fait de la gestion concertée de la ressource en eau, l'axe principal de sa politique environnementale. Engagé à sauvegarder les milieux aquatiques, il a également défini, via son Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques (SDGMA), l'apport d'un appui technique aux collectivités en charge de la restauration des cours d'eau. C'est, entre autres, un des objectifs stratégiques affichés du nouveau Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques pour la période 2017-2021, adopté en séance plénière, à l'instar du précédent (2010-2014). En effet, la cellule ASTER (Animation et Suivi Techniques de l'Entretien des Rivières), a pour mission d'animer et d'apporter un support technique auprès des maîtres d'ouvrages, depuis les études préalables jusqu'à la mise en œuvre des travaux. L'objectif recherché étant de soutenir les structures (Communautés de Communes et Syndicat de rivière), pour atteindre

le bon état écologique d'au moins 61% des cours d'eau à l'échéance 2021 (objectifs du SDAGE Loire Bretagne).

Ainsi, Florent Iribarne, Responsable assistance technique Rivières Baignades au service eau-environnement du Conseil départemental, assure cette mission depuis plusieurs années. Un poste à temps plein, dont la mission d'aide technique a permis, en partenariat avec les techniciens de rivières du département, le développement d'un outil cartographique, basé sur un Système d'Information Géographique (SIG) performant, qui répertorie l'ensemble des travaux réalisés par les porteurs de projets. Cet outil est public et accessible en ligne sur www.sig23.fr.

L'animation de la cellule ASTER, aux côtés de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, principal partenaire, a entraîné une forte dynamisation des territoires. Le bilan du précédent schéma indique que la couverture du territoire creusois par les Contrats territoriaux

Les objectifs du schéma



En chiffres

- 5 500 kms de linéaire de cours d'eau
- 8 grands bassins versants (la Gartempe, la Vienne, la Dordogne, la Creuse, l'Indre, l'Arnon, le Cher et l'Allier)
- 10% de la surface du département en zones humides
- 3 252 plans d'eau pour 4 836 hectares, soit 0,87% de la superficie départementale
- 2 rivières labellisées « site rivières sauvages » La Gioune et Le Pic
- 12 stations de suivi de la qualité de l'eau des rivières assurée par la cellule ASTER du département
- 1 SIG milieux aquatiques (outil de suivi unique) accessible au grand public et qui permet l'accès à plus de 1000 fiches de travaux réalisés sur tout le département

milieux aquatiques, a ainsi doublé pour atteindre aujourd'hui plus de 75%. L'obligation de la prise en charge par les collectivités locales de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), d'ici 2018, va accélérer les choses, avec un besoin d'aide à la mise en place.

L'autre aspect du schéma est l'apport d'aides financières à la restauration de la continuité écologique et à la création de postes de techniciens de rivière sur les 3 premières années. La pose de clôture, la mise en place d'abreuvoirs pour le bétail et la plantation de ripisylve, sont toujours d'actualité, et ce sur tous les bassins versants, avec néanmoins un ciblage prioritaire de certains aménagements sur les secteurs à proximité des captages de surface destinés à l'alimentation en eau potable. Cette priorisation est le résultat d'une meilleure transversalité entre les thématiques liées à l'eau comme l'indique le nouveau schéma. ●



Thierry GAILLARD

8^{ème} Vice-président, chargé de l'environnement, l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets

« Le Département s'est fortement engagé à sauvegarder les milieux aquatiques. En ce sens, il apporte une assistance technique aux collectivités en charge de la restauration des cours d'eau ».

etaussi

Bonne pêche à l'étang des Landes



D'une importance essentielle pour le patrimoine naturel de la réserve, l'équipe

du site a réalisé l'opération de vidange et de pêche de l'étang des Landes, en novembre dernier, avec l'aide d'une quinzaine de bénévoles motivés, dont plusieurs habitants de Lussat. Un peu plus de 11 tonnes de poissons ont été pêchées (8 t de gardons et de rotengles, 1,7 t de tanches et 900 kg de brochets).

Le poisson-chat n'a totalisé qu'une cinquantaine de kilos environ, un excellent résultat !

La majeure partie du poisson a été commercialisée et vendue à la pisciculture « les étangs creusois », située à Ahun.

Le reste du poisson a été conservé pour constituer l'empoissonnement extensif de la réserve naturelle, soit 1,5 t de gardons et rotengles, 500 kg de tanches et 100 kg de brochetons.

La prochaine pêche qui permettra de rééquilibrer le cheptel piscicole et contribuera au maintien d'une bonne qualité de l'eau devrait avoir lieu à l'automne 2018.

2017 : le tourisme voit grand

Creuse Tourisme lance une campagne nationale pour promouvoir le tourisme en Creuse avec France Télévision et le groupe l'Express.



Destination 100% Surprenante « Libérez-vous du quotidien ! Lâcher-prise, quiétude et partage... »

Une campagne TV ambitieuse

Après le succès des partenariats TV initiés en 2014 et 2015 avec FR3 Régions, puis en 2016 avec BFM TV, Creuse Tourisme franchit un cap supplémentaire en valorisant la Creuse sur un panel de chaînes nationales.

Au total, la diffusion comprend 16 spots publicitaires de 20 secondes diffusés sur France 2, 39 sur France 3 et 42 sur France 5.

Une première vague s'est déroulée du 6 au 19 mars, juste après les vacances de février : c'est une période propice aux réservations de Pâques et d'été. Une seconde vague aura lieu du 2 au 15 mai

pour doper les réservations pour les longs week-ends de mai ou de juin... ou encore les réservations de dernières minutes pour l'été.

Les spots sont adossés à des émissions très regardées par notre clientèle de voyageurs : Télématin sur France 2, Des Racines et des Ailes, Les Carnets de Julie, la Quotidienne sur France 5... ou encore la météo et le Journal sur France 3.

Presse écrite et digitale : un appui essentiel

Creuse Tourisme communique en « full média ». Ainsi pendant les périodes de diffusion de la campagne TV, elle déploie un partenariat avec le groupe l'Express : 1 double page dans le magazine du 6 mars, 1 page dans l'édition du 22 mars et 1 page dans celle du 3 mai.

L'Express nous permet de communiquer auprès de 2 millions de lecteurs plutôt urbains, magazine qui correspond à la clientèle sensible à une offre touristique rurale de proximité. La Creuse est au cœur de la France !

En parallèle, un dispositif digital vient compléter la campagne de presse écrite : plus d'un million de bannières seront diffusées sur le site web www.lexpress.fr

et plus de 400.000 impressions publicitaires seront adossées à l'ouverture d'applications sur smartphone et tablettes (appli l'Express, le Figaro, BFM TV, le Point, le Monde, etc.).

La campagne 2017 de Creuse Tourisme devrait toucher plus de 16 millions de prospects. ●



Nicolas SIMONNET

Président de Creuse Tourisme
6^{ème} Vice-président,
chargé du développement
économique, de l'agriculture,
des services et du tourisme

« L'objectif de Creuse Tourisme, à travers les campagnes publicitaires, est de construire une image touristique à la Creuse, et ainsi créer les conditions d'un développement dynamique et durable de l'économie touristique, garant de notre avenir ».

etaussi

Réseaux sociaux : « On aime la Creuse ! »

Creuse Tourisme s'appuie au quotidien sur les réseaux sociaux pour communiquer sur les atouts du territoire. Qu'il s'agisse de la destination, des activités ou des événements, le fonctionnement affinitaire de ce média démultiplie la visibilité de la Creuse en ligne grâce aux interactions des usagers.

La page Facebook « [TourismeEnCreuse](https://www.facebook.com/TourismeEnCreuse) » compte plus de 32 000 fans et le compte Instagram 1 400 abonnés.

Quant aux vidéos promotionnelles, elles ont été vues plus d'1 million de fois via Facebook et Youtube.





La rando comme credo

Reposant sur une compétence obligatoire et une volonté politique, le Département intervient dans le secteur de la randonnée avec l'objectif de valoriser les chantiers d'insertion.

INSTAURÉ par la loi du 22 juillet 1983, le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est un outil juridique dont le rôle est la protection et la sauvegarde du patrimoine collectif rural. Il garantit la qualité et la continuité des itinéraires en conservant les chemins ruraux. Relevant de la compétence du Département, la mise en place d'un PDIPR est un outil important pour l'élaboration d'une politique départementale de développement de la randonnée et de l'itinérance. A ce jour, 2 190 km sont inscrits (données décembre 2016) concernant 83 % des communes réactualisées.

Le Conseil départemental a mis en place depuis 1991 un réseau d'itinéraires qu'il entretient et balise dans le cadre de marchés publics. Suite à l'adoption, en octobre 2016, de sa politique « Sports et Loisirs de Nature », le Département a défini de nouvelles conditions d'entretien répondant davantage aux besoins des pratiquants et permettant une promotion améliorée. Il se recentre désormais sur les itinéraires d'intérêt départemental. Les marchés publics, reconduits en 2017,

font toujours état de clauses d'insertion, pour l'entretien et le balisage des itinéraires de grandes randonnées (GR) traversant le département (480 km environ) mais aussi les itinéraires de grandes randonnées de pays (GRP) et itinéraires de pays (430 km environ).

Concernant les itinéraires de promenades et de randonnées (PR), le Conseil départemental incite et accompagne les acteurs locaux (intercommunalités, communes, associations) à une offre plus qualitative bénéficiant d'une meilleure lisibilité et valorisation. Un soutien financier est accordé aux collectivités entretenant ces itinéraires (PR) dès lors que ceux-ci seront inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) et s'inscrivent dans une démarche de labellisation et/ou homologation.

Une aide technique peut également leur être apportée ainsi qu'aux autres acteurs de la randonnée (associations, offices de tourisme) en termes de conseils, expertise juridique, démarches administratives, etc.

Des réunions d'informations ont été organisées pour les élus, dans les nouvelles intercommunalités, fin janvier-

début février.

Enfin, des panneaux d'identification de ces itinéraires seront implantés dès 2017 par le Conseil départemental afin d'offrir aux randonneurs une meilleure information. ●



Laurent DAULNY

5^{ème} Vice-président,
chargé de l'éducation,
du sport, du patrimoine
et de la culture

« En accompagnant les collectivités locales pour l'entretien et le balisage des sentiers de promenade et de randonnée, le Département a la volonté de disposer d'un réseau départemental d'itinéraires de randonnée de qualité. »

etaussi

Le label « Rando Qual'iti Creuse » grandit

Après avoir labellisé, en 2016, certaines manifestations de randonnée pédestre, le label « Rando Qual'iti Creuse » élaboré par le Conseil départemental de la Creuse, Creuse Tourisme et le Comité départemental de Randonnée Pédestre, est étendu pour 2017, aux manifestations de randonnée cycliste (véloroute et VTT).

Pour ce premier millésime, elles sont 12 à avoir décroché le fameux label :

- La Grande Traversée du Limousin - VTT (29, 30 avril et 1^{er} mai)
- La Castellucienne – route et VTT (14 mai)
- Les Démons de Guéret – VTT (28 et 29 mai)
- Monts et Vallées Creusoises – route (11 juin)
- Randonnée de la Nocturne « Michel Rodier » - route (5 août)

- Les Boucles Guérétoises – route (10 septembre)
 - Ronde Dunoise – route (17 septembre)
 - Oxygène Cup randonnées – VTT (17 septembre)
 - Le Plateau de Millevaches à vélo – route (16 et 17 septembre)
 - Le Tour de la Com. Com Creuse Grand Sud – VTT (24 septembre)
 - La Fidélienne – VTT (1^{er} octobre)
 - Rando Nature (5 novembre)
- + d'info : www.vacances-sports-nature.com

Les délibérations communales à portée de clic

Le Département de la Creuse a entrepris une politique de sauvegarde des délibérations et décisions communales, précieux patrimoine. Ces registres, pour une centaine de communes creuses, sont désormais disponibles sur www.archives.creuse.fr

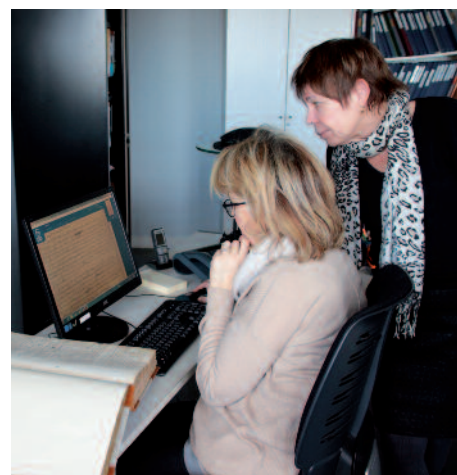
SOURCE majeure pour l'histoire locale, les registres de délibérations, tenus en unique exemplaire, sont le reflet fidèle de la vie politique, administrative, économique et culturelle de la commune et notamment des grands travaux d'aménagement (voirie, desserte ferroviaire et vicinale, constructions d'écoles et d'édifices publics...). Ils sont très précieux pour constituer la liste des maires d'une commune, connaître la date de construction d'une mairie ou d'une école, la date de dénomination d'une rue.

Afin de sauvegarder ce patrimoine, les Archives départementales ont entrepris un travail important de numérisation des délibérations et décisions communales. Parmi les plus anciennes collections, on notera celle d'Aubusson, avec une série continue à partir de 1765, puis Felletin (1774), la Souterraine (1789) mais également de plus petites communes (Lupersat, Fransèches, Saint-Dizier-Leyrenne ou Flayat) dès 1789 également,

date à laquelle l'Assemblée constituante érige la commune en entité administrative et territoriale de base du royaume. Toutefois, majoritairement, les collections commencent plutôt à partir de 1830.

Dans les premières années de la Révolution, les registres ont également servi à consigner les réceptions des lois et parfois des arrêtés, des réquisitions, des passeports, des états de la population, des inventaires divers... Suite à la création, au XIX^e siècle, de bureaux de bienfaisance dans les communes (devenus bureaux d'aide sociale et actuellement centres communaux d'action sociale), en vue de venir en aide aux plus nécessiteux, des registres spécifiques destinés à enregistrer les délibérations en ces bureaux ont parfois été ouverts. Lorsque ce n'est pas le cas, les délibérations ont été consignées dans les registres de délibérations du conseil municipal.

Toutes ces délibérations sont désormais accessibles sur le site internet des Archives



Les registres de délibération des communes sont désormais accessibles en ligne.

départementales, www.archives.creuse.fr, en cliquant sur « archives numérisées », rubrique « Patrimoine et Territoire ». ●

etaussi



Témoigner pour ne pas oublier

En 1946, les camps de concentration étaient libérés. Pour ceux qui en sont revenus, parler était difficile tant il était

impossible de mettre des mots sur l'indicible et de se remémorer d'aussi terribles souffrances.

Mais parce que le témoignage est « un élément irremplaçable de la mémoire », comme le souligne Jean Martin, Président de la Section Creusoise de la Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH), dans la préface de « Mémoires de 3 Déportés Creusois », 3 déportés creusois ont bien voulu livrer leur récit : Idisore Canova, Simon Lauvergnat (décédé en 2014) et Albert Marchand. Contactée par la SMLH de la Creuse,

Valérie Simonet, Présidente du Conseil départemental, a souhaité soutenir cette initiative et accompagner la diffusion de ce livret auprès des enseignants et collègues creusois, véritable support de travail et de réflexion. Le Département a ainsi pris à sa charge l'édition du recueil grâce à son service de reprographie dans le cadre de cette diffusion spécifique. Souhaitant désormais le promouvoir auprès du grand public, la SMLH bénéficiera de nouveau du soutien du Conseil départemental pour la remise en page et l'édition de cet ouvrage.

« Fiers d'être pompiers en Creuse »

La fin d'année est désormais de tradition, le moment de célébration de la Sainte-Barbe pour nos pompiers. Un rendez-vous annuel pour honorer la Sainte patronne des hommes du feu et mettre à l'honneur les sapeurs-pompiers dans toutes les casernes.



ALORS que dans chaque caserne, Sainte-Barbe a été célébrée en présence des élus, l'Etat-major du SDIS à Sainte-Feyre, n'a pas manqué à la tradition. La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreux élus et notamment du Président du Conseil d'administration et conseiller départemental, Bertrand Labar, et de Valérie Simonet, Présidente du Département.

L'occasion pour cette dernière de souligner « le modèle français de sécurité civile, avec une forte et prégnante dimension civique,

voire « citoyenne », fondée sur le volontariat, un volontariat de proximité, grâce auquel, nous gardons un maillage fort de nos sapeurs-pompiers, sur nos territoires ».

En effet, sur 760 sapeurs-pompiers, on compte 700 volontaires. Des chiffres encourageants, confirmés en 2016 par un solde positif de 32 pompiers volontaires. Une augmentation accueillie positivement dans un contexte où les pompiers doivent faire face à une activité croissante.

Assumant les choix budgétaires de sa majorité, Valérie Simonet n'a pas manqué de rappeler la contribution du Conseil départemental en 2016, augmentée de 100.000€ passant de 5,9 à 6 M€. « Il s'agissait par des principes de réalité, réalité budgétaire... pour le Département de prioriser et affirmer ses choix, de ramener au-devant de la scène les réponses aux besoins essentiels exprimés chaque jour par les Creusois ».

Le nouveau Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture du Risque (SDACR) a déjà permis l'acquisition de 23 véhicules. Pour les quatre prochaines années, le SDIS identifie un besoin de financement supplémentaire en 2017, d'au moins 250.000 €. Des investissements prévus qui permettraient l'acquisition de 19 véhicules, des investissements bâtiments, le déploiement de matériel radio et de logiciels informatiques. La participation du Conseil départemental, en 2017, s'élèvera donc à 6.250.000 euros. (cf. notre dossier budget)

Un effort du Département consenti dans la lignée du nouveau Comité des Financeurs (élus des communes et communautés de communes) qui a entériné une proposition d'augmentation de leur participation de 1 euro/habitant, engendrant une recette supplémentaire d'environ 120.000 euros par an, sous réserve que tous les conseils municipaux la votent. ●

etaussi

Le centre de secours de Measnes s'agrandit

Le projet avait été évoqué en 2003. Après plusieurs années de réflexion, la première pierre de l'extension du Centre de Secours de Measnes a été posée le 14 janvier dernier. La première pierre des travaux qui vont conduire à la création de vestiaires/sanitaires hommes/femmes, d'une travée pour le Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes et le fourgon pompe-tonne, d'une salle d'instruction avec un foyer.

Dans son allocution, la Présidente du Conseil départemental, Valérie Simonet, a indiqué espérer « que ces derniers répondront, dans leur usage, [aux] attentes de fonctionnalité, d'efficacité et de confort, afin [d'] assurer, ... , des conditions d'exercice dignes et opérantes et d'apporter à nos concitoyens, un service de secours et d'incendie performant ». Les travaux engagés à Measnes ne sont qu'un exemple de réalisation qui répond à l'impérieuse nécessité

d'investissements dans les casernes et/ou les matériels roulants des Centres de Secours sur l'ensemble du territoire creusois.



etaussi

Paysages réels, nature rêvéeConservation départementale
du Patrimoine (CD23)

Édition Patrimoine de la Creuse – 2016

Prix : 15 euros

Éditée dans
la collection
« Patrimoine de
la Creuse »
dédié aux pay-
sages creusois,



cette publication, en partenariat avec l'Université Clermont Auvergne et trois promotions d'étudiants en master 2 Tourisme et Valorisation des Territoires, rappelle que le paysage s'appréhende d'abord par l'émotion qu'il suscite. Les nombreuses superbes références photographiques, complétées par une écriture poétique, magnifient la beauté des paysages creusois et incitent à la rêverie.

Chemin Faisant – Les épis de faïtage en terre cuiteConservation départementale
du Patrimoine (CD23)

Édition Patrimoine de la Creuse – 2015

Prix : 5 euros

Apparu vers le milieu du Moyen-Âge et conçu dans un but purement fonctionnel, l'épi de faïtage devient au fil du temps



un véritable support décoratif, parfois doté d'une signification symbolique ou sociale.

Les épis de faïtage creusois, en terre cuite, datent pour la plupart, du XIX^e siècle. La Creuse est riche de ses potiers et tuiliers principalement dans le bassin de Gouzon, autour de Mortroux, Chambon-sur-Voueize et Bourgueuf.

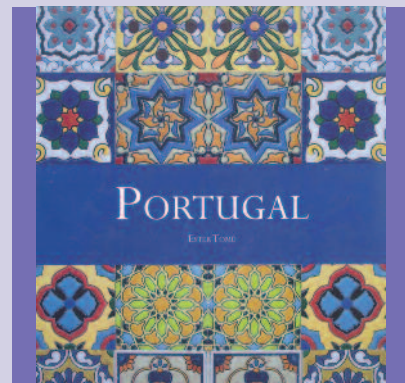
Cet ouvrage permet de découvrir ce savoir-faire plusieurs fois centenaire.

Les coups de cœur

SERVICE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL, LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA CREUSE EST LE SERVICE CHARGÉ DE DÉVELOPPER LA LECTURE DANS LE DÉPARTEMENT, À TRAVERS LA CONSTITUTION DE COLLECTIONS, LA CRÉATION DE BIBLIOTHÈQUES, LA FORMATION OU ENCORE L'ANIMATION CULTURELLE. DES PROFESSIONNELS PASSIONNÉS, QUI VOUS FONT PARTAGER LEURS COUPS DE CŒUR.

Portugal

Ester Tomè ; traduit de l'italien par Damien Zalio, Caroline Eysel – Paris : Vilo, 2015 – 1 vol. (240 p.) : illustrations en noir et en couleur, cartes ; 34 x 28 cm.



Ouvrage composé de superbes photographies qui transportent le lecteur à travers un pays fascinant, depuis les reliefs montagneux du nord jusqu'aux vastes plaines du sud, dans une contrée embaumée par la lavande, le thym et le romarin, à la découverte des somptueux azulejos et de l'exubérance de l'art manuelin.

Maisons des rêves

Parenthèses enchantées, moments rares et autres petits bonheurs essentiels / Thierry Teyssier ; avec la collaboration de Mr. Tripper ; photographies Véronique Durruty, Nicolas Mathéus – Paris : La Martinière, 2016 – 1 vol. (192 p.) : illustrations en couleur ; 30 x 23 cm – (Design-décoration).



Une promenade bucolique au jardin, une décoration raffinée, une escale gourmande, un moment de convivialité,

la présentation de ces belles maisons appartient à l'univers du rêve. Cet ouvrage nous invite à partir à la rencontre de moments rares qui nous conduiront de maison en maison du Maroc au Portugal en passant par le Brésil.

Déshabillez-moi !

Costumes de la pop et de la chanson / textes Delphine Pinasa et Stéphane Malfettes – Montreuil : Gourcuff Gradenigo, 2016 ; Moulin : Centre national du costume de scène, 2016 – 1 vol. (136 p.) : illustrations en couleur ; 22 x 24 cm.



Des tenues emblématiques portées par les artistes de la pop et de la chanson française de Mistinguett à Mathieu Chedid sont présentées dans cet ouvrage. Tout un univers vestimentaire du costume à découvrir à travers des créations visuelles flamboyantes.

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI N°2002-276 DU 27 FÉVRIER 2002 RELATIVE À LA DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ, UN ESPACE D'EXPRESSION LIBRE EST RÉSERVÉ AUX GROUPES D'ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE.

GROUPE D'UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE

2017, entre redressement des finances et perspectives d'investissement



Dans un contexte financier délicat et la vaine attente d'un fonds de soutien national pourtant annoncé par l'opposition, les comptes du Département ont été assainis.

Non ! Nous n'avons pas noirci le tableau : ni sous-estimation des recettes, ni sur-évaluation des dépenses. Nous avons dû, en pleine responsabilité, prendre les décisions, parfois douloureuses et impopulaires, qui s'imposaient. Cette gestion rigoureuse des deniers de la collectivité a permis de rétablir la situation financière particulièrement dégradée dont nous avons hérité, et mieux, de dégager un excédent de 4.3 millions d'Euros.

La situation financière reste néanmoins fragile et la vigilance doit rester de mise.

2017 sera donc une année de transition, celle de la poursuite

du redressement des finances départementales, préalable indispensable pour sécuriser la collectivité et dégager des perspectives d'investissements au service des Creusois. Ainsi, dès l'an prochain, le Département devrait pouvoir reprendre les programmes d'investissement que nous avons été contraints de mettre en attente. Nous pourrions ainsi, par exemple, « mettre le paquet » sur le développement du numérique et des infrastructures routières et la modernisation des centres de secours, priorités affichées depuis le début de notre mandat.

Enfin, les interrogations concernant le devenir de l'échelon départemental demeurent. Après l'éreintante réforme de l'organisation territoriale (loi NOTRe), il incombera au prochain Président de la République de garantir une stabilité aux Département et à leurs habitants, notamment en zone rurale.

Franck FOULON

Président du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

GROUPE DE LA GAUCHE

Apprendre à respecter



Ecoute en panne, diminution du service rendu aux usagers et projets de réduction à l'aveugle du périmètre du service public départemental expliquent le lourd malaise exprimé par les agents du Conseil départemental. Une politique des ressources humaines peu claire, des projets de restructuration assez illisibles, des contractuels laissés sur

le bord du chemin, l'absence de bourse interne et des dizaines de postes vacants couronnent deux années qui ont déstabilisé. Il existe pourtant des lieux privilégiés pour dialoguer et construire. Les décisions prises en petit comité pour préparer un redécoupage de la carte des UTT et UTAS et pour supprimer des centres d'exploitation ne pouvaient qu'entraîner un mouvement d'indignation. Il y a aussi les risques pesant sur le Labo d'Ajain, une politique volontairement floutée, un abandon de l'emploi et de la jeunesse. Que des réponses claires soient

données quand des questions s'imposent au sujet des politiques départementales ! La tactique de l'endormissement et de l'étouffement traduit l'absence de vision stratégique positive pour la Creuse. A la sortie de la longue rencontre avec les agents en colère, des élus de la majorité ont dit avoir « beaucoup appris ». Ils ont appris que personne n'est dupe. Au bout de 24 mois, les masques tombent. La volonté immédiate de noircir la situation budgétaire avait pour objectif de faire avaler des couleuvres : l'absence de politique de l'emploi, une attractivité du département sabrée par le délaissement des associations, de la culture et de la jeunesse, la constitution d'une cagnotte de 4 à 5 millions, c'est-à-dire du montant de la hausse de votre taxe foncière : + 20%. Parallèlement, la Région Nouvelle Aquitaine allège la dépense départementale de plusieurs millions en application de la loi NOTRe.

Jean-Luc LÉGER

Président du Groupe de la Gauche

NOTRE AMBASSADEUR, C'EST VOUS !



**CARTE
GRATUITE**
réservée aux
habitants de la
Creuse et aux
propriétaires
de résidences
secondaires

Entrez **GRATUITEMENT**
dans les sites touristiques
creusois, partenaires de
l'opération

22 sites
partenaires*

**DEMANDEZ VOTRE
CARTE LUCIOLE®**

Informations & inscriptions :
www.carteluciole.com

Agence de Développement et de Réservation Touristiques - Tourisme Creuse
9 Avenue Fayolle - BP 243 - 23005 GUÉRET Cedex
Tél : 05 55 51 93 23 - contact@tourisme-creuse.com